Châteauneuf SUR Loire

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

2025

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Afin de permettre un temps de réflexion suffisant et permettre également des arbitrages après échanges avec les différents partenaires, la collectivité a choisi de respecter un délai minimum d'un mois entre le DOB et l'adoption du BP.

Date prévisionnelle d'adoption du BP 2025 : conseil municipal du 14/03/2025.

Objectifs du DOB :

- Informer sur la situation financière de la collectivité de l'année écoulée en particulier.
- Echanger sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Dispositions légales : contexte juridique ordinaire :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Contenu du DOB :

-***Les orientations budgétaires***: évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;

- ***Les engagements pluriannuels envisagés*** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer ;

- ***La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget***, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 :
Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (budget principal et budgets annexes).

Délibération :

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance.
Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, etc… (Décret n° 2016-841 du 24/06/2016).
Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (Décret n° 2016-834 du 23/06/2016).

1. Contexte général : situation économique et sociale

A. Environnement macro-économique

Monde : les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3%.Les Etats-Unis continent de surperformer avec une croissance attendue proche de 3%, la zone Euro peine à se redresser avec une croissance inférieure à 1% en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit avec une croissance qui serait inférieure à 5%.

Zone euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ?

L'activité a progressé de +0.4% au 3ème trimestre en zone Euro. L'Espagne continue de surperformer avec +0.8% de croissance, l'activité a accéléré en France à +0.4% soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques. L'économie allemande a échappé à la récession technique avec une croissance de +0.2%, tandis que l'Italie a une croissance nulle au 3ème trimestre.

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques

Le taux de croissance du PIB pour 2024 serait de +1.1% et la prévision de 2025 également de +1.1%.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée au JO de Paris. Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec l'effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Le déficit public pour 2024 s'élève à 6.1% du PIB et devrait s'établir à 5% en 2025. L'objectif de réduction du déficit public du gouvernement pour 2025 est très ambitieux, avec le risque de ne pas atteindre cette cible.

France : l'inflation

En moyenne annuelle l'inflation 2024 est prévue à 2.3% et celle de 2025 à 1.7%.

L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé.

France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Alors que l'emploi public continue de progresser, la dynamique de l'emploi privé s'essouffle. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celle-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2.9% au 2ème trimestre 2024.

Le taux de chômage a baissé de 0.2 point au 2ème trimestre 2024 mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5.9%)

France : un nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6.1% (contre 4.4% dans le PLF et 5.5% dans le Programme de stabilité78), ce qui marquerait un 2ème dérapage consécutif pour le gouvernement.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60 milliards d'euros en 2025 pour amener le déficit public à 5%. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41 milliards de réduction de dépenses et 19 milliards de hausse d'impôts.

B. Loi de finances 2025 : volet collectivités territoriales

Le Projet de Loi de finances pour 2025 prévoyait une contribution des Collectivités à hauteur de 5 milliards et reposait sur 3 dispositifs : pour 3 milliards, un mécanisme imposé à 450 grandes entités avec comme objectif de constituer un fonds de réserve. On y ajoute une reprise de la dynamique de TVA d'environ 1.2 milliard € et la réduction des remboursements du fonds de compensation de la TVA pour 800 millions €. Le Fonds vert a perdu également 60%.

- Transferts financiers de l'Etat aux collectivités : ils atteignent 104.5 milliards dans le PLF 2025 en baisse de 1.7%.
- Concours financiers de l'état : 53.5 milliards d'euros en baisse par rapport à 2024
- Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales : ils s'élèvent à 44.2 milliards d'euros en 2025, en légère baisse.
- Une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation : elle est abondée de 290 millions d'euros dont 150 millions € de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et 140 millions € de Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU).
- Une modulation des conditions d'attribution du FCTVA : pour 2025 le montant du FCTVA est prévu en diminution de 258 millions €. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire qui serait fixé à 14.85% (actuellement 16.404%). De plus certaines dépenses de fonctionnement seraient exclues de l'assiette éligible.
- Nette diminution du Fonds Vert : 1 milliard pour 2025 contre 2.5 milliards en 2024 et 2 milliards en 2023 année de sa création.
- Répartition du FPIC : modification du calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du FPIC.

Perspectives au niveau des ressources humaines (dispositions de l'Etat) :

Rétrospective de l'année 2024

En matière de ressources humaines l'année budgétaire 2024 a été marquée par une hausse de rémunérations des agents de la fonction publique (fonctionnaires, contractuels de droit public et contractuels de droit privé).
Il s'agissait de :
- L'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57 impose que les cotisations à l'assurance du personnel soient imputées sur le chapitre 012 Dépenses de personnel tandis qu'elles étaient jusqu'à présent comptabilisées en Chapitre 011 dans les charges à caractères générales.
- La revalorisation indiciaire ayant pris effet le 1er juillet 2023. La valeur du point d'indice est passée de 4,85 € à 4,92 ; Cette hausse sur une année complète a eu un effet amplifié sur les cotisations patronales et la rémunération indiciaire pour l'année 2024.
- La rémunération des fonctionnaires et contractuels de droit public augmente de 5 points soit + 24,60 € brut mensuel par agent au 1er janvier 2024.
- Le versement de la prime pouvoir d'achat mise en place par la municipalité.
- Au 1er Janvier 2024, le SMIC BRUT a augmenté à 2 reprises passant de 11,52 € brut / heure à 11,65 € brut / heure au 1er janvier 2024 puis à 11,88 € brut / heure au 1er novembre 2024. Cette seconde hausse ne pouvait pas être prévue lors de l'adoption du budget 2024. Elle a concerné tous les agents rémunérés sur la base du SMIC (vacataires de traversée des écoles, vacataires d'accueil du Musée).
- Augmentation de la part patronale de la cotisation CNRACL (de 30.65% à 31.65%)
- La hausse du montant forfaitaire d'indemnisation des jours placés sur le Compte Epargne Temps (entre 10% et 11,10% selon le grade de l'agent).
- L'ouverture d'une 6ème classe de maternelle à l'école Maurice Genevoix entrainant le recrutement d'une ATSEM à temps complet par la ville bien que cela ne soit pas obligatoire.
- Le remplacement de plusieurs agents absent sur de la longue durée ou de la longue maladie (5 agents) et d'agents en congés maternités pour plus de 200 000 €
- La pérennisation pour l'année scolaire 2024-2025 d'un agent volant entre les 2 groupes scolaires en accroissement temporaire d'activité supplémentaire en animation afin de maintenir des taux d'encadrement satisfaisant auprès des enfants en cas d'absence d'un ou plusieurs animateurs.

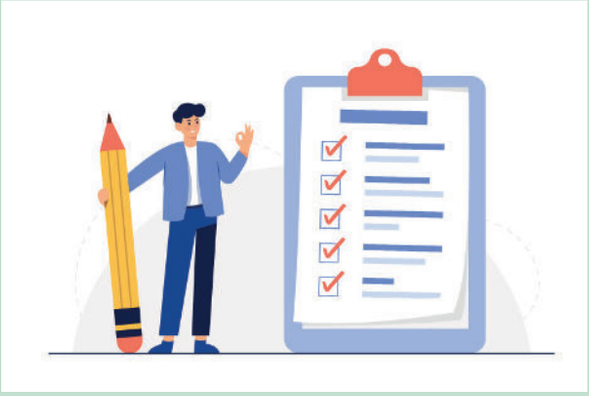

Portée mesures générales sur les prévisions budgétaires

Pour les prévisions budgétaires des charges de personnel de l'année 2025 plusieurs mesures générales doivent être prises en compte dès le 1er janvier :

- L'absence de nouvelle hausse du SMIC au 1er janvier 2025.
- Le maintien du point d'indice à 4,92.
- Le non-renouvellement de la GIPA.
- L'adoption d'une loi de finance d'urgence entrainant des incertitudes sur les propositions de réforme qui seront faites et notamment concernant la part patronale de la cotisation CNRACL qui devait être fortement augmentée (+ 4 points).
- Une révision du système de régimes indemnitaires de la Police Municipale.
- Le recrutement de 2 agents d'entretien des locaux afin d'entretenir les nouveaux bâtiments mis en service par la municipalité : l'espace associatif et la salle de Convivialité.
- 5 départs en retraite connus à ce jour qui impliqueront le recrutement d'agents afin de pérenniser les compétences métiers de la collectivité (2 agents administratifs, 2 agents des services techniques).
- Le remplacement connu d'un agent en congé maternité sur un temps complet
- Le maintien des remplacements de plusieurs agents absents sur de la longue durée ou de la longue maladie.
- La hausse des primes d'assurance du personnel

2. Rétrospective de l'année 2024

A. Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 710 971,50 €.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	Variation 2024/2023 en %
Chapitre 013 : Atténuations de charges	155 875,06€	171 825,27€	185 982,17€	288 558,74€	108 081,72€	-62,54%
Chapitre 70 : Produits des services	506 403,97€	656 653,09€	699 265,64€	843 767,95€	821 046,88	-2,69%
Chapitre 73 : Impôts et taxes	6 194 365,43€	6 048 640,48€	6 208 113,26€	6 632 962,98€	6 751 870,97€	+1,79%
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 574 448,31€	1 986 709,33€	2 087 046,29€	2 188 500,48€	2 292 528,60€	+4,75%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	69 691,22€	67 004,04€	82 798,32 €	95 805,07€	179 939,60 €	+87,82%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	88 165,27€	121 581,22€	294 002,41 €	821 108,13€	6 264,06 €	-99,24%
Chapitre 78 : Reprise des provisions	- €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
TOTAL RRF	**8 588 949,26€**	**9 052 413,43€**	**9 562 208,09€**	**10 875 703,35€**	**10 164 731,83€**	-6,54%

Le chapitre 013 enregistre une baisse de 180 477,02 €. En 2023, les remboursements avaient été exceptionnels notamment à cause d'arrêts maladie qui avaient été requalifiés en longue durée et maladie professionnelle. Cependant en 2024, les remboursements ont diminué car les garanties souscrites ont été modifiées.

Le chapitre 70 est en baisse de 22 721,07 € :
- Concessions de cimetière : + 339,40 € par rapport à l'année 2023 ;
- Droits de stationnement : + 2 446,20 € par rapport à l'année 2023 (augmentation des redevances pour échafaudage et stationnement de camions)
- Services à caractère culturel (entrées + vente d'ouvrages) : + 184.20 € par rapport à l'année 2023 ;
- Services à caractère sportif : + 2 012,86 € par rapport à l'année 2023
- Services à caractère social : + 5 501,01 par rapport à l'année 2023
- Services périscolaires et d'enseignement : - 12 481,19 € par rapport à l'année 2023
- Redevance d'occupation du domaine public : - 7032,02 € par rapport à l'année 2023 ;
- Convention d'entretien des bâtiments communaux et salle de combat : en baisse de 5 211,30 € car 7 008 € de facturation 2022 inclut en 2023.

Le chapitre 73 est en augmentation de 118 907,99 € par rapport à l'exercice 2023 notamment dû aux impôts locaux + 197 833,60 € (augmentation des bases). Cependant la taxe sur la consommation finale d'électricité (- 61 064,11 €) et la taxe additionnelle sur les droits de mutation (- 16 560,90 €) ont baissé de par rapport à 2023.

Le chapitre 74 est en augmentation de 104 028,12 € par rapport à l'exercice 2023.
Ceci s'explique notamment par la hausse du versement par l'Etat de la Dotation Forfaitaire des Communes (+ 736 €), de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 52 211 €), de la Dotation Nationale de Péréquation (+ 4 356 €), de la compensation au titre des exonérations de Taxes Foncières (+ 28 378 €) mais également par la baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (- 3 389 €).

Le FCTVA a baissé de 4 194,85 €.

D'autres participations ont évolué cette année :
- La participation du Département par le versement de subventions (expositions, guinguette, gestion du Parc) + 932 € et de la Région + 1 750 €.
- La participation de la CAF et de la MSA pour les services ALSH et extrascolaires (25 251,53€)
- Les remboursements de CUI ont baissé de 8 397,28 €, (moins de contrat d'insertion en 2024)
- L'attribution du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle a baissé de 7 288,10 €.

En ce qui concerne les dotations versées par l'Etat, celles-ci augmentent avec un montant global de 1 177 473 € (+ 57 303 €).

Rappel de l'évolution des dotations de l'Etat depuis 2014 :

	CA 2014 en €	CA 2018 en €	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	Variation 2024/2014
DGF	1 011 858	512 434	496 830	489 028	478 269	462 109	478 565	479 301	-52,63%
DSR	317 499	357 964	485 469	450 579	480 169	500 994	561 654	613 865	+93.34%
DNP	74 360	27 105	160 894	91 260	83 318	76 827	79 951	84 307	+13.38%
Total DGF	1 403 717	897 503	1 143 193	1 030 867	1 041 756	1 039 930	1 120 170	1 177 473	-16.12%

Le chapitre 75 est en hausse + 84 134,53 €. En M57 les remboursements de sinistres sont imputés au chapitre 75 et non plus au chapitre 77 (soit 20 199,83 €). Les revenus des immeubles ont augmenté de 19 083,22 €.

Le chapitre 77 est en baisse de 814 844,25 €. En 2023 les échanges avec Logem rue du Fer à Cheval / baux emphytéotiques (277 820€) et acquisition du local commercial (470 000 €) avaient augmenté fortement ce chapitre.

Au chapitre 78 une reprise sur provision de 5 000€ a été effectuée suite au rejet d'une requête en urbanisme.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	Variation 2024/2023 en %
Chapitre 011 : Charges à caractère général	1 787 773,15 €	2 048 767,03 €	2 340 269,09 €	2 264 155,74 €	2 409 231,76 €	+6,41%
Chapitre 012 : Charges de personnel	4 338 481,76 €	4 568 897,63 €	5 024 706,78 €	5 108 076,24 €	5 363 446,26 €	+5,00 %
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	479 457,59 €	517 099,78 €	522 666,45 €	552 712,58 €	578 844,02 €	+4,73%
Chapitre 66 : Charges financières	134 575,34 €	121 697,36 €	117 064,99 €	135 760,92 €	152 428,88 €	+12,28%
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	4 501,30 €	20 860,31 €	33 021,65 €	37 417,83 €	6 582,70 €	- 82,41%
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	5 000,00 €	5 000,00 €	12 000,00 €	5 000,00 €	9 086,97 €	+81,74%
TOTAL DRF	6 749 789,14 €	7 282 322,11 €	8 049 728,96 €	8 103 123,31 €	8 519 620,59 €	+5,14%

En 2024, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de +5,14 % par rapport à 2023.
Il est constaté une augmentation du chapitre 011 de 145 076 € par rapport à 2023.
Plusieurs raisons à ce constat :

Baisse :

- de la dépense d'énergie-électricité de 36 250 €
- des dépenses d'assurance de 96 563 € (assurance du personnel transférée au chapitre 12 soit 95 000€)

Augmentation :

- des achats de prestations de services (Restauration scolaire) de 10 087 €
- des dépenses de fournitures de petit équipement de 27 302 €
- des fournitures de voirie de 7 942 €
- des contrats de prestations de 63 635 € dont 45085 € pour le recensement de la population et 16 904 € pour la collecte et traitement des ordures ménagères
- des dépenses d'entretien et de maintenance de 73 529 €
- des frais d'actes et de contentieux de 25 899 €
- des dépenses des fêtes et cérémonies de 38 464 €
- des taxes foncières de 9 207 €
- du chapitre 012 - charges de personnel - à hauteur de 255 370,02 €

1- Situations ayant des effets sur toutes les collectivités territoriales

- L'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57 impose que les cotisations à l'assurance du personnel soient imputées sur le chapitre 012 Dépenses de personnel tandis qu'elles étaient jusqu'à présent comptabilisées en Chapitre 011 dans les charges à caractères générales.
- La revalorisation indiciaire ayant pris effet le 1er juillet 2023. La valeur du point d'indice est passée de 4,85 € à 4,92 € soit une hausse de 1,5% de la rémunération de base pour tous les fonctionnaires.
- La rémunération des fonctionnaires et contractuels de droit public augmente de 5 points soit + 24,60 € brut mensuel par agent au 1er janvier 2024 équivalent à une dépense annuelle supplémentaire de plus de 55 000 € sur la masse salariale de la collectivité.
- En 2024, le SMIC BRUT a augmenté à 2 reprises passant de 11,52 € brut / heure à 11,65 € brut / heure au 1er janvier 2024 puis à 11,88 € brut / heure au 1er novembre 2024. Cette seconde hausse ne pouvait pas être prévue lors de l'adoption du budget 2024. Elle a concerné tous les agents rémunérés sur la base du SMIC.
- Augmentation de la part patronale de la cotisation CNRACL (de 30.65% à 31.65%)
- La hausse du montant forfaitaire d'indemnisation des jours placés sur le Compte Epargne Temps (entre 10% et 11,10% selon le grade de l'agent).

2- Situations particulières concernant la ville de Châteauneuf-sur-Loire

- Le renouvellement de la GIPA pour l'année 2024 à un montant de 6 800 €.
- Le versement de la prime pouvoir d'achat mise en place par la municipalité pour un montant supplémentaire de 36 240 €
- L'ouverture d'une 6ème classe de maternelle à l'école Maurice Genevoix entrainant le recrutement d'une ATSEM à temps complet par la ville.
- Le remplacement de plusieurs agents absent sur de la longue durée ou de la longue maladie (5 agents) et d'agents en congés maternités pour plus de 200 000 €

Certaines continueront d'avoir des conséquences sur la masse salariale en 2025.

- La pérennisation pour l'année scolaire 2024-2025 d'un agent volant entre les 2 groupes scolaires en accroissement temporaire d'activité supplémentaire en animation afin de maintenir des taux d'encadrement satisfaisant auprès des enfants en cas d'absence d'un ou plusieurs animateurs.
- Le remplacement d'agents en congés maladie

Augmentation du chapitre 65 (charges de gestion courante) de 25 995,89 € :

- Hausse des dépenses liées à l'utilisation des logiciels métier + 5 220,72 €
- Augmentation de la subvention pour le CCAS de 11 000 €
- Augmentation des subventions versées
- Prise en charge des créances admises en non-valeur et des créances éteintes à hauteur de 4 016,51 €

Chapitre 66 : Augmentation de la charge financière de 16 667,96 €, nouvel emprunt 2024 de 1 500 000€.

Baisse du chapitre 67 (charges exceptionnelles) de 30 699 € (annulation de titres importantes en 2023).
Chapitre 68 (dotations aux amortissements et aux provisions), augmentation de 4 086,97€

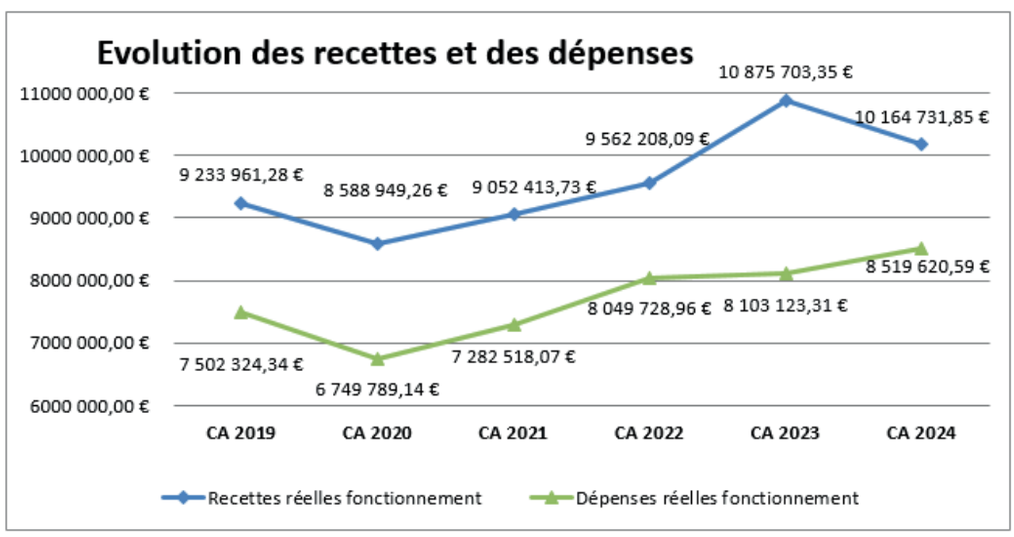

Commentaire : L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement baisse en 2024, après une hausse exceptionnelle en 2023. Il est de 1 645 058,29€.

C. L'épargne

L'épargne nette de 2024 est de 1 140 735,44 €, équivalente à celle de 2022, 2024 étant une année exceptionnelle pour l'épargne.

	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €
Recettes réelles	9 233 961,28	8 588 949,26	9 052 413,73	9 562 208,09	10 875 703,35	10 164 731,85
Dépenses réelles hors travaux en régie	7 448 305,15	6 699 668,16	7 223 584,50	7 979 052,54	8 096 778,85	8 479 668,93
Epargne brute*	**1 785 656,13**	**1 889 281,10**	**1 828 829,23**	**1 583 155,55**	**2 778 924,50**	**1 685 062,92**
Taux d'épargne brute	19,34%	22,00%	20,20%	16,56%	25,55%	16,58%
Annuité en capital de la dette	586 427,11	460 349,52	487 029,49	470 743,36	511 039,06	544 327,08
Epargne nette*	**1 199 229,02**	**1 428 931,58**	**1 341 325,85**	**1 112 412,19**	**2 267 885,44**	**1 140 735,84**
Taux d'épargne nette	12,99%	16,64%	14,82%	11,63%	20,85%	11,22%

**Epargne brute : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité.*
**Epargne nette : Epargne brute – le remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut.*

D. Les dépenses d'investissement

En 2024, la commune a poursuivi la réalisation d'opérations d'investissement notamment :

- Etudes pour la réfection des douves et pont du château : mandaté pour 139 967,96€ TTC ;
- Réhabilitation de l'ancienne gare en salle de convivialité (maitrise d'œuvre + travaux) : mandaté pour 544 734,20 € TTC ;
- Révision du PLU : mandaté pour 8 706 € TTC ;
- Requalification de la rue du Clos Renard (maitrise d'œuvre + travaux) : mandaté pour 916 360,13 € TTC ;
- Requalification de la rue de la Gêne : mandaté pour 491 510,77 € TTC ;
- Réhabilitation du Centre Marcel Dupuis (maitrise d'œuvre + travaux) : mandaté pour 1 239 295,20 € TTC ;
- Réhabilitation de l'ancien bâtiment ENEDIS qui deviendra un bâtiment dédié aux associations mandaté pour 458 240,21 € TTC ;
- Construction du pôle de santé Enfance-Famille » (maitrise d'œuvre + travaux) : mandaté pour 1 107 385,60 € ;
- Fin des travaux de réfection du terrain synthétique avec pose d'une clôture, d'une main courante, de pare-ballons et du panneau d'affichage mandaté pour 45 601,60 € TTC ;
- Raccordement eau et électricité du bungalow au Lièvre d'Or mandaté pour 8 006,41 € TTC ;
- Extension du système de vidéo protection : mandaté pour 25 061,88 € TTC
- Achat de jeux pour aires de jeux : mandaté pour 15 433,46 € TTC ;
- Aménagement d'un parking quartier de la gare : mandaté pour 257 822,70 € TTC ;
- Passage de la fibre et extension de la vidéoprotection pour la gare et le centre pédiatrique : mandaté pour 27 187,08 € TTC ;
- Changement du standard de la mairie : mandaté pour 5 541,60 € TTC ;
- Changement du serveur de la mairie : mandaté pour 54 504,00€ TTC ;
- Acquisition de matériels informatiques : mandaté pour 3 956,70 € TTC ;
- Acquisition d'une piste de danse, de matériels et de mobiliers pour les manifestations : mandaté pour 24 583,99 € TTC ;
- Acquisition de divers matériels pour les écoles : mandaté pour 6 831,54 € TTC ;
- Travaux d'aménagement maisons rue du Crozier : mandaté pour 13 328,10 € TTC ;
- Remise aux normes de la voûte de désenfumage au Lièvre d'Or : mandaté pour 22 065,96 € TTC
- Acquisition de mobilier pour la bibliothèque : mandaté pour 2 252,25 € TTC ;
- Acquisition d'un panneau lumineux : mandaté pour 26 238 € TTC ;
- Acquisition de végétaux pour 2 979,68 € TTC et pour l'aménagement de la cour Oasis à l'élémentaire Genevoix pour 4 348,54 € TTC ;
- Relamping LED galerie de la mairie et musée : mandaté pour 8 382,66 € TTC ;
- Restauration de la bannière des Mariniers : mandaté pour 9 714 € TTC
- Création d'armoires électriques escamotables : mandaté pour 27 683,42 € TTC ;
- Achat de mobilier pour l'Herbe verte : mandaté pour 3 300,91 € TTC ;
- Acquisition d'un aspirateur à feuille pour l'environnement : mandaté pour 9 699 € TTC ;
- Acquisition d'un véhicule pour la restauration scolaire : mandaté pour 17 567,76 € TTC,
- Acquisition de 2 minibus (Sport et Centre Marcel Dupuis) : mandaté pour 72 154 € TTC ;
- Acquisition d'un tracteur et d'un fourgon pour l'environnement : mandaté pour 56 066,90 € TTC ;
- Etude pour l'aménagement des abords du lycée : mandaté pour 24 060 € TTC ;
- Aménagement d'un cheminement doux à la Nation : mandaté pour 108 639,60 € TTC ;
- Acquisitions foncières : mandaté pour 77 550,38 € TTC ;
- Participation aux rénovations de façades du centre-ville : mandaté pour 5 210 € TTC ;
- Extension du réseau public d'électricité Chemin St Vincent : mandaté pour 30 056,82 € TTC ;
- Mise en valeur du patrimoine : mandaté pour 3 204 € TTC ;
- Tourne à gauche de la Nation : mandaté pour 108 237,95 € ;
- Aménagement d'une allée rue Maréchal Leclerc, rue des Bruyères et rue des Moussières : mandaté pour 13 408,91 € TTC ;
- Acquisition de 4 stands : mandaté pour 3 496,40 € TTC
- Renforcement de l'éclairage piétons rue du Gâtinais : mandaté pour 14 563,40 € TTC ;
- Eclairage de la ruelle groupe Scolaire Genevoix : mandaté pour 5 687,28 € TTC ;
- Acquisition d'un godet pour Terex : mandaté pour 8 052 € TTC ;

E. La dette

L'encours de la dette à fin 2024 pour la commune de Châteauneuf sur Loire s'élève à 6 242 997 €. Recours à l'emprunt à hauteur de 1 500 000 € au cours de l'année 2024.

Dette	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Capital restant dû au 01/01/N	4 604 562	4 558 135	4 097 786	4 210 756	5 298 363	5 287 324
Rembt capital de la dette	586 427	460 349	487 030	470 743	511 039	544 327
Nouvel emprunt	540 000		600 000	1 558 350	500 000	1 500 000
Capital restant dû au 31/12/N	4 558 135	4 097 786	4 210 756	5 298 363	5 287 324	6 242 997
Variation de l'encours	-46 427	-460 349	112 970	1 087 607	-11 039	955 673
	CA 2019	**CA 2020**	**CA 2021**	**CA 2022**	**CA 2023**	**CA 2024**
Montant des intérêts de la dette	154 096	136 415	121 697	117 065	135 900	153 906
Annuité de la dette	740 523	596 764	610 599	586 743	646 939	698 233
Taux d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement)	0,49	0,48	0,47	0,55	0,49	0,61

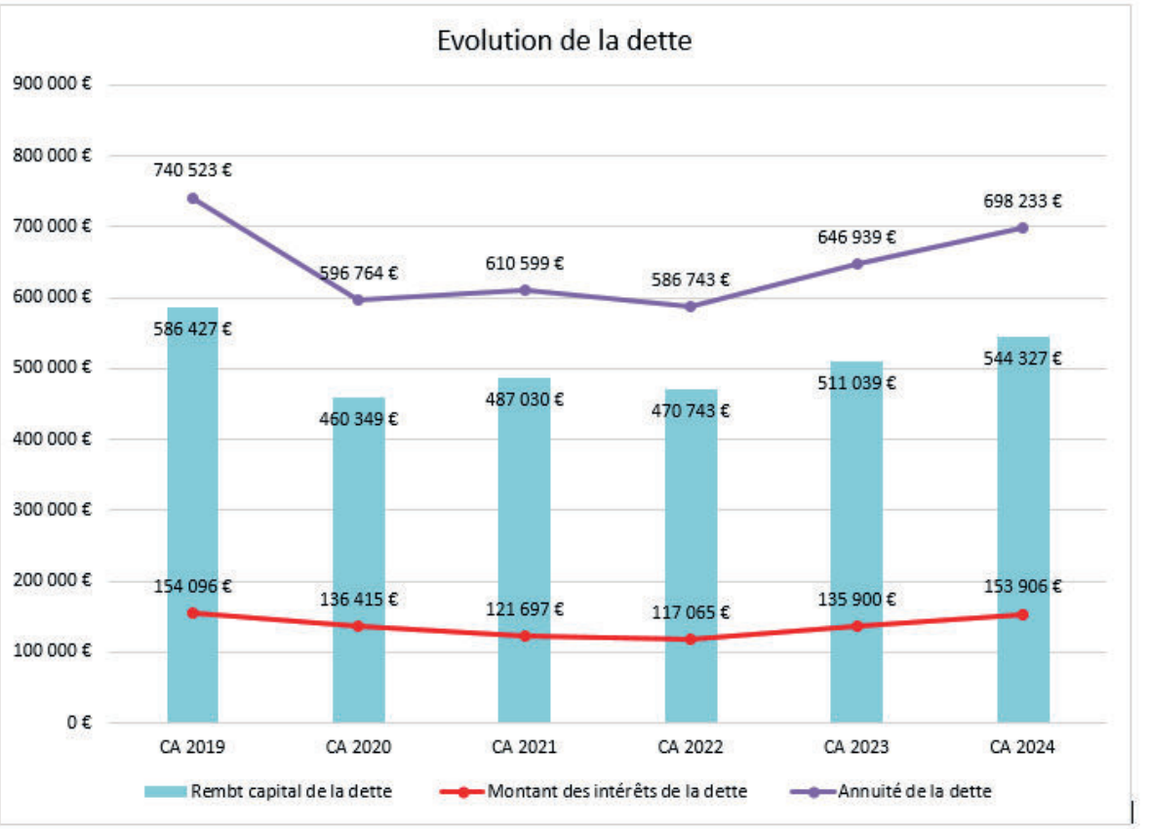

3. Les orientations financières 2025

Le budget 2025 de la ville de Châteauneuf-sur-Loire est un budget toujours en réponse à un contexte financier contraint. La trajectoire financière établie pour le mandat s'attache à faire preuve d'une gestion exigeante et rigoureuse mêlant sincérité budgétaire et prudence. Cette politique financière doit ainsi permettre d'asseoir les engagements de la municipalité et de concrétiser ses priorités mais avec le souci permanent de recherche d'efficience dans la dépense publique.

Depuis 2017 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes du bloc communal sont plus exposées aux variations de la conjoncture économique. Cette évolution oblige à la constitution d'une épargne suffisamment conséquente pour faire face à d'éventuels imprévus mais surtout afin de financer un programme d'investissement ambitieux et particulièrement important en 2025.

En 2025, la commune de Châteauneuf-sur-Loire va devoir faire face à l'augmentation des charges de fonctionnement dues notamment aux nouveaux bâtiments acquis par la commune et mis en service en début d'année.

L'équipe municipale souhaite maintenir la globalité de ses services ainsi que le montant des subventions versées aux associations locales.

Il va néanmoins être nécessaire de stabiliser les charges de fonctionnement afin de préserver l'équilibre du budget et maintenir un autofinancement suffisant.

Le souhait de l'équipe municipale est de continuer à tout mettre en œuvre pour préserver une situation financière saine et pérenne afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

Les trois priorités récurrentes prises depuis plusieurs exercices budgétaires pour la confection du budget primitif 2025 sont maintenues :

- la commune poursuit son rôle de bouclier anti-inflation en limitant la hausse des tarifs impactant les familles et en n'augmentant pas les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement) ;
- poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement en limitant l'augmentation des charges à hauteur de l'inflation et des frais de personnel ;
- 2025 sera également une année de continuité pour les investissements de la commune.

Des investissements importants débutés en 2024 vont se terminer :

- Fin des travaux de la salle de convivialité sur le site de l'ancienne gare ;
- Fin des travaux de réhabilitation du Centre Marcel Dupuis ;
- Fin des travaux de la rue de la Gêne pour à la fois sécuriser les flux dans ce quartier, créer des pistes cyclables et aménager les abords du futur lycée ;
- Fin des travaux de l'espace associatif rue de Gabereau
- Commencement des travaux de restauration des douves après plusieurs années d'études.
- Commencement des travaux pour l'aménagement des abords du lycée ;

D'autres prévus dans les projets de mandats vont débuter :

- Extension des vestiaires des Terres du Château
- Construction d'un boulodrome (pour 2025, étude de programmation pour la réalisation de l'équipement)
- Parvis de la nouvelle halle sous réserve d'obtention de subvention.

Axes de la préparation budgétaire 2025

Recettes réelles de fonctionnement (RRF):

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 10 130 000 € au BP 2025 (contre 9 993 300 € au BP 2024) soit une augmentation de 136 700 € (1,37 %). Ces recettes ont été évaluées en fonction du réalisé 2024.

RRF DOB 2024	BP 2024	Projet BP 2025	Evolution BP 2025/2024 en %
013 – Atténuation de charges	160 000 €	110 000 €	-31,25 %
70 – Produits des services	811 000 €	850 000 €	+4,81 %
73 – Impôts et taxes	6 684 000 €	6 750 000 €	+0,99 %
74 – Dotations et participations	2 188 300 €	2 240 000 €	+2,36%
75 – Autres produits gestion courante	125 000 €	160 000 €	+28,00 %
77 – Produits exceptionnels	25 000 €	10 000 €	-60,00 %
78 – Reprises sur provisions	0 €	10 000 €	+100 ,00%
TOTAL RRF	**9 993 300 €**	**10 130 000€**	**1,37 %**

Chapitre 013 : baisse de la prévision, changement de garanties.

Chapitre 70 : la hausse constatée (40 000 €) est essentiellement dû à la fréquentation des administrés auprès des services.

Chapitre 73 : La hausse provient de l'augmentation de la fiscalité locale perçue en 2024 (due à l'augmentation des bases). Cependant la taxe additionnelle aux droits de mutation est encore en baisse.

Les autres recettes de ce chapitre devraient être relativement stables pour 2025.

Chapitre 74 : la hausse constatée (soit 51 700 €) correspond à la hausse des allocations compensatrices.

Chapitre 75 : Inscription en hausse par rapport à 2024 qui concerne le revenu des immeubles (nouveaux revenus locatifs : loyers de particulier suite achat de bien et leg, pôle pédiatrique).

Chapitre 77 : ce chapitre concerne les annulations de mandats sur les années précédentes et les cessions.

Chapitre 78 : Prévision de reprise sur provision.

Axes de la préparation budgétaire 2025

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF):

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 9 015 000 € au BP 2025 (contre 8 815 966 € au BP 2024) soit une augmentation de 199 034 € (+2,25 %). En effet, certaines dépenses ont été prévues à la hausse afin de faire face aux nouvelles dépenses de fonctionnement mais également au niveau des charges financières qui découleront de la mobilisation d'un éventuel emprunt.

DRF DOB 2024	BP 2024	Projet BP 2025	Evolution BP 2025/2024 en %
011 – Charges à caractère général	2 635 966 €	2 730 000 €	+3,57 %
012 – Charges de personnel	5 350 000 €	5 500 000 €	+2,80 %
65 – Autres charges de gestion courante	580 000 €	600 000 €	+3,45 %
66 – Charges financières	200 000 €	215 000 €	+7,50 %
67 – Charges exceptionnelles	40 000 €	40 000 €	+0 %
68 – Dotations aux provisions	10 000 €	10 000 €	+0 %
TOTAL DRF	**8 815 966 €**	**9 095 000 €**	**+3,16 %**

Chapitre 011 : en augmentation de 94 034 €, les principaux comptes impactés sur ce chapitre sont :
- 6042 - Achats de prestations de services (repas et goûters) dû à l'augmentation des prix des produits alimentaires
- 60612 - énergie, électricité et 60622 – carburants : l'évolution des prix de ces produits n'étant pas connus pour 2025.
- 60632 : fournitures de petit équipement et 60633 : fournitures de voirie : hausse des matériaux
- 63512 : augmentation des taxes foncières (acquisition de biens)

Chapitre 012 : Augmentation des dépenses de frais du personnel de 150 000 € :
- Recrutement de 2 agents d'entretien pour les nouveaux locaux
- Recrutement suite à des départs en retraite
- Hausse des primes d'assurance pour le personnel.

Chapitre 65 : Augmentation de ce chapitre de 20 000 €. La subvention attribuée au budget du CCAS est estimée actuellement à 85 000 € (ce montant pouvant être revu au stade du BP notamment suite à l'augmentation du prix des repas). Les subventions versées aux associations seront maintenues au même niveau qu'en 2024, gage du soutien de la municipalité envers le tissu associatif.

Chapitre 66 : en augmentation de 15 000 €, dû au recours à l'emprunt en 2025 à définir.

Chapitre 67 : maintien du montant à 40 000 €.

Chapitre 68 : Une provision sera constituée à hauteur de 10 000 € en 2025 pour les divers contentieux en cours.

Dépenses d'équipement :

Les principaux investissements qui devraient figurer en 2025 :

Les principaux investissements qui devraient figurer en 2025 seront :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME DEJA ADOPTEES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE REVISION :

- Réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Gare pour création de salles dédiées notamment à la location aux particuliers : fin des travaux
- Extension des vestiaires des Terres du Château : engagement de la mission de maîtrise d'œuvre.
- Consolidation des douves humides et confortation du pont : début des travaux
- Procédure de révision du PLU pour mise en conformité avec le SCOT.
- Requalification de la rue de la Gêne : fin des travaux
- Réhabilitation d'un bâtiment dédié aux associations situé rue Gabereau : fin des travaux
- Réhabilitation du Centre Marcel Dupuis : fin des travaux

DIVERS PROJETS LIES A L'INVESTISSEMENT COURANT :

- Acquisitions foncières.
- Convention de portage foncier pour le futur lycée avec l'EPFLI (remboursement année 6).
- Mise en valeur du Centre-Ville par une opération de rénovation des façades (commerces et habitations) dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).
- Aménagement des abords du lycée
- Construction d'un boulodrome (étude de programmation pour la réalisation de l'équipement)
- Budget participatif.
- Investissements courants : travaux et matériels divers dans les écoles, changement d'une partie des fenêtres salle du Conseil Municipal, aménagement d'un terrain de pumptrack en partenariat avec le conseil municipal des jeunes.

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement suivantes sont attendues par la ville :

• Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)

• La Dotation de soutien à l'investissement

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer des projets d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Deux dossiers vont être adressés en Préfecture, aux services concernés, pour :
- La réfection du parvis de la nouvelle halle
- Le réaménagement de la rue du Maréchal Leclerc

Des dossiers ont été acceptés en 2023 et 2024 pour paiement en fin de travaux pour :
- La réhabilitation de l'ancienne gare en salle de convivialité (un montant de 200 000 € accordé)
- La réhabilitation et la rénovation thermique du Centre Marcel Dupuis (un montant de 300 000€ accordé au titre du DSIL, 450 000 € accordé au titre du Fonds vert).
- La construction du centre pédiatrique (un montant de 220 000€ accordé au titre du CPER)
- La réhabilitation du bâtiment dédié aux associations (un montant de 347 959 € accordé au titre du Fonds vert)
- L'aménagement des abords du lycée (un montant de 92 151€ accordé au titre de la DETR)

• Taxes d'aménagement

La taxe d'aménagement s'est substituée à la taxe locale d'équipement (TLE) au 1er Mars 2012.
Cette taxe est perçue par les communes « en vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 121-1 » du code de l'urbanisme, c'est-à-dire contribuer au financement des équipements publics.

L'estimation de cette recette s'établit à 60 000 € pour 2025.

• Emprunt

Le recours à l'emprunt pour l'exercice 2025 sera établi selon les besoins.

4. Les Budgets annexes

Budget assainissement

La gestion du service assainissement de la Ville a été confiée le 1er novembre 2015 par contrat d'affermage à la SAUR pour une durée de 15 ans.

Il est proposé d'inscrire en 2025 une provision de 250 000 € HT pour les travaux d'assainissement rue de la Gêne, 100 000 € pour l'installation de déversoirs d'orage. Un montant de 120 000 € HT sera également inscrit pour la réalisation de diverses interventions sur le réseau par la SAUR (titulaire du contrat d'affermage).

La surtaxe communale est fixée à 0.31 € par m3.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
Recettes réelles de fonctionnement	239 054,69 €	249 664,53 €	248 455,18 €	193 272,40 €	167 992,75 €
Dépenses réelles de fonctionnement	62 355,65 €	71 093,54 €	54 651,28 €	55 544,39 €	52 874,49 €
Dépenses réelles d'investissement	342 849,43 €	102 329,54 €	12 483,00 €	66 389,31 €	681 276,48 €
Recettes réelles d'investissement	66 009,25 €	87 985,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Attention depuis 2016, le budget annexe de l'assainissement est voté en HT.

Budget eau

La gestion du service des eaux de la Ville a été confiée le 1er novembre 2015 par contrat d'affermage à la SAUR pour une durée de 15 ans.

Pour 2025 il est proposé d'inscrire une provision de 130 000 € pour l'étude d'interconnexion du réseau d'eau potable (étude et maitrise d'œuvre) et 670 000 € pour les travaux ainsi que 23 000 € pour diverses interventions dont les travaux pour de futurs réseaux.

Poursuite du renouvellement des branchements plomb pour un montant d'environ 55 000 € HT.

La surtaxe communale est fixée à 0.31 € par m3.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
Recettes réelles de fonctionnement	70 731,55 €	74 243,94 €	88 801,82 €	132 033,13 €	227 301,40 €
Dépenses réelles de fonctionnement	13 404,33 €	9 383,39 €	9 439,88 €	13 825,29 €	10 210,62 €
Dépenses réelles d'investissement	53 102,05 €	84 698,38 €	58 409,34 €	53 612,95 €	31 453,20 €
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	49 222,15 €	0,00 €	0,00 €	41 002,08 €

Attention depuis 2016, le budget annexe de l'eau est voté en HT.

Budget camping

Le contrat de gérance a été confié à la société SASU DF courant mars 2022.

Pour 2024, le nombre de nuitées pour le camping La Maltournée s'élève à 9 395 contre 12 983 en 2023 et les recettes liées sont de 94 657,91 € pour l'année 2024 contre 127 011,98 € en 2023 soit une baisse de 25,48 % par rapport à l'exercice précédent.

Il est proposé d'inscrire en 2025 une provision pour la réhabilitation des installations électriques des emplacements, de l'achat de mobilier.

	CA 2020	**CA 2021**	**CA 2022**	**CA 2023**	**CA 2024 estimé**
Recettes réelles de fonctionnement	79 169,00 €	184 386,72 €	128 653,45 €	135 562,23 €	98 424,76
Dont emplacements	76 547,69€	97 840,84 €	123 632,07 €	127 011,98 €	94 657,91
Dépenses réelles de fonctionnement	95 709,06 €	96 977,91 €	105 650,23 €	111 132,92 €	101 282,24
Dépenses réelles d'investissement	1 791,10 €	1 640,30 €	3 747,49 €	67 920,60 €	26 249,03
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Mairie de Châteauneuf-sur-Loire
1 place Aristide Briand 45110 Châteauneuf-sur-Loire
02 38 58 41 18 - mairie@chateauneufsurloire.fr
Janvier 2025